

Communiqué

Plan Climat – programme équiwatt

Un accès facilité aux économies d'énergie pour les PME

Les rénovations énergétiques permettent aux entreprises d'alléger leurs charges. Afin d'aider les PME à faire le pas, équiwatt, le programme lausannois d'efficacité énergétique, propose désormais un accompagnement personnalisé, ainsi qu'une nouvelle subvention pour les audits énergétiques.

Depuis son lancement en 2016, le programme équiwatt a sans cesse créé de nouvelles prestations pour aider les ménages et les entreprises à diminuer leur consommation d'énergie. Dernièrement, une étude auprès des PME lausannoises a montré que celles-ci craignent avant tout des démarches longues et coûteuses, ainsi que des investissements non rentables.

Pour apaiser ces craintes, l'équipe des Services industriels de Lausanne (SiL) dédiée au programme équiwatt a mis en place une nouvelle prestation d'accompagnement personnalisé et une subvention pour les audits. Sur simple appel (021 315 83 83) ou mail (equiwatt@lausanne.ch), les entreprises reçoivent gratuitement un premier conseil (sur place ou par téléphone). Si nécessaire, un audit énergétique peut être sollicité. Ce type d'audit « PEIK » est financé aux trois-quarts par le Canton et la Confédération, et équiwatt verse le quart restant si l'entreprise réalise au moins une des rénovations proposées (max. CHF 4500.-/audit = coût moyen).

Une fois les travaux décidés, une subvention fédérale peut encore être obtenue par l'entremise d'équiwatt pour les frais d'élaboration et d'aide à la mise en œuvre du cahier des charges par un spécialiste PEIK (jusqu'à 50%). Il ne reste plus à l'entreprise qu'à mandater le prestataire de son choix, à remplir la demande de subvention (25% jusqu'à CHF 20'000.- sur le coût des travaux) et à transmettre ses factures à equiwatt@lausanne.ch. Si, malgré cette aide, l'entreprise n'a momentanément pas les liquidités pour financer les rénovations, équiwatt avance les fonds via un prêt à 0%, remboursé en fonction des économies d'énergie dégagées.

Ces prestations s'adressent à toutes les PME - artisans, commerçants, restaurateurs (ou autre métier de bouche) ou activités administratives - situées sur la zone de distribution d'électricité des SiL, soit les communes de Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly, Jouxteins-Mézery, Epalinges et Saint-Sulpice.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.equiwatt-lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels de Lausanne, 021 315 82 00**
- **Baptiste Antille, responsable du programme équiwatt, 021 315 82 12**

Lausanne, le 11 mars 2021